

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19 + 3 pouvoirs

Date de convocation 26 juin 2024
Date de publication 4 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Bruno LORILLERE, Emmanuel PROVIN, Marie-José ROY-DECHANET, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Raynald INGELAERE pouvoir à Angélique CHEVRE, Pierre MARY pouvoir à Karine VERVISCH, Jean-Pierre NANCEY pouvoir à Lucienne WOJTYNA.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 04_02072024

N°04 : TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES
Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la Commune pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Ainsi, il est prévu notamment les ouvertures de postes suivantes :

- Un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'agent territorial spécialisé des écoles principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Parallèlement, il est prévu les suppressions de postes suivantes :

- Un poste de technicien à temps complet
- Un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet
- Un poste d'agent territorial spécialisé des écoles principal de 2^{ème} classe à temps complet

- Un poste d'adjoint technique à temps complet

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 24 juin 2024,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 24 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les ouvertures de postes suivantes à compter du 15 juillet 2024 :
 - Un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Un poste d'agent territorial spécialisé des écoles principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- **APPROUVE** les suppressions de postes suivantes à compter du 15 octobre 2024 :
 - Un poste de technicien à temps complet
 - Un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet
 - Un poste d'agent territorial spécialisé des écoles principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Un poste d'adjoint technique à temps complet
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PH



...Simone...DEVALLX..., secrétaire de séance